

Bonjour à tous,

En application de l'arrêté du 14 mars 2020 (n°SSAZ2007749A), entrant en vigueur le 15 mars 2020, le Ministre des solidarités et de la santé a décidé de fermer notamment les écoles de danse jusqu'au 15 avril 2020 inclus. Il ne nous sera donc pas possible d'assurer ces cours physiquement. J'ai donc décidé de terminer toutes les chorégraphies du gala (sauf celle du mardi 19h) et de les filmer avec des explications, que j'espère suffisante pour permettre à chacun d'assurer la continuité des cours.

Par ailleurs, j'ai décidé, concernant la danse classique, que des cours seront assurés via une vidéo-conférence. Les professeurs reviendront vers vous, soit par mail, soit par téléphone afin de les organiser. J'ai bien conscience que cette solution ne va pas remplacer un cours collectif. Il me paraît tout de même essentiel d'une part de ne pas perdre de lien social et d'autre part de continuer à garder une activité physique malgré les mesures qui peuvent évoluer.

Ces cours auront donc pour objet de réviser ce qui a déjà vu et filmé afin que les enfants ne perdent pas ce qui a déjà été travaillé et qu'ils puissent se changer les idées. Nous allons tâcher d'adapter au mieux ces interventions à l'âge de vos enfants. Ils auront lieu aux horaires de cours habituels. Chacun est libre d'y participer. Penser néanmoins à prévoir un environnement favorable à une activité physique (question de ne rien casser).

Cela sera mis en place, je l'espère, la semaine du 23 mars jusqu'aux vacances de pâques le 4 avril 2020.

Je laisse le soin au professeur de danse contemporaine de gérer ses classes.

Je reste à votre disposition si vous avez des questions,

Belle semaine à la maison,

Cordialement,

Clarisse Massaloux
Directrice SCED
0695679153